

*Direction du personnel, des services
et de la modernisation*

Décision du 8 août 2003 portant modification de la décision du 9 mai 2001 portant nomination des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports, et du logement

NOR : *EQU0310201S*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'arrêté du 31 décembre 1993 modifié portant désignation des représentants de l'administration au comité technique paritaire ministériel institué au ministère de l'équipement, des transports et du tourisme,

Décide :

Article 1^{er}

Est nommée en qualité de représentant titulaire de l'administration :
Mme Gay (Danièle), directrice du centre interrégional de formation professionnelle de Toulouse.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
Fait à Paris, le 8 août 2003.

Pour le ministre et par délégation :
*Le directeur du personnel, des
services
et de la modernisation,*
C. Parent